



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'académie de Paris

Direction de l'académie
Division des personnels enseignants du premier degré public
Bureau de la gestion collective

DE
Affaire suivie par :
Honorine ZOUNON
Tél : 01 44 62 41 92
Mél : honorine.zounon@ac-paris.fr

Paola LOMBARDINI
Cheffe du bureau DE2
Mél : paola.lombardini@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le Mercredi 16 mars 2022

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
chargé des écoles et des collèges

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

22AN0042

Objet : Appel à candidatures pour les postes à profil - rentrée scolaire 2022.

Références :

- Lignes directrices de gestion académique relatives à la mobilité des personnels.
- Note de service ministérielle du 13 novembre 2020 parue au BOEN du 16 novembre 2020.

Les caractéristiques de certains postes conduisent le département à recourir à des procédures spécifiques de sélection et d'affectation des candidats.

Des postes à profil, rappelés ci-dessous, pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat sont ainsi proposés sur la base d'appels à candidature. Ils sont pourvus selon une procédure spécifique.

La présente circulaire vous rappelle les différents postes à profil offerts à la mobilité cette année et précise les conditions de nomination sur chacun des postes proposés.

Les fiches de postes sont publiées sur le site du rectorat ainsi que la fiche de candidature à remplir (sous format Excel).

1. PROCEDURE DE RECRUTEMENT :

Les candidats adressent la fiche de candidature remplie accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae :

- au DASEN chargé des écoles et des collèges à l'adresse mvt1degre@ac-paris.fr,
- à leur inspecteur de circonscription qui émet un avis sur cette candidature avant transmission au référent du poste.

Tous les enseignants dont la candidature a reçu un avis favorable de la part de leur IEN de circonscription sont reçus par une commission d'entretien.

Cette commission formule un avis motivé et circonstancié sur les candidatures qui lui sont soumises.

Parallèlement, les candidats doivent faire **trois vœux maximum** au mouvement intradépartemental sur le ou les postes correspondants aux postes à profil sur lesquels ils souhaitent être nommés. Les vœux sur les postes à profil doivent être obligatoirement ordonnancés par priorité dans la liste des vœux. Si le candidat formule avant ses vœux sur poste à profil des vœux sur d'autres postes ceux-ci sont annulés par l'administration (exemple : un candidat formule un vœu 1 sur un poste de chargé de classe ordinaire puis un vœu 2 sur un poste de directeur REP+ alors le vœu 1 est annulé (P99).

A l'issue des commissions académiques, les candidats sont informés par la division des personnels enseignants du premier degré public de la décision du DASEN.

Les candidats ayant reçu un avis défavorable voient leurs vœux sur postes à profil annulés par l'administration.

Le candidat retenu à l'issue de cette phase, est affecté à titre définitif. Il libère, le cas échéant, le poste qu'il occupait précédemment à titre définitif.

Les vœux sur des postes à profil des candidats ayant reçu un avis défavorable de la commission académique sont annulés sur l'application MVT1D.

Aucun appel à candidature ne sera fait pour les postes à profils qui seraient libérés à l'issue du mouvement intradépartemental. Les postes ainsi libérés sont pourvus par des faisant fonction par l'administration.

2. CALENDRIER :

Dates	Opérations
Lundi 21 mars 2022	Transmission du dossier de candidature à l'IEN de circonscription.
Mercredi 23 mars 2022	Transmission de l'avis de l'IEN de circonscription à la DE2.
Vendredi 1 ^{er} avril midi	Ouverture du serveur MVT1D
Mardi 29 mars au Mardi 19 avril 2022	Commissions d'entretien académique
Vendredi 15 avril midi	Fermeture du serveur MVT1D
Jeudi 9 juin à midi	Publication des résultats sur MVT1D

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale
chargé des écoles et des collèges**

Marc TEULIER
signé

Annexe : Liste des postes à profil pour l'année 2022

N° Fiche de poste	Référents du poste	Typologies des postes à profil
1	ADASEN	Direction d'écoles REP+
2	ADASEN	Direction d'écoles (hors REP+) dont l'IPS est inférieur à 90
3	IEN 13B – IEN 15C	Direction d'écoles avec enseignement renforcé en langues vivantes
4	IEN 13B – IEN 15C	Enseignant en écoles avec enseignement renforcé en langues vivantes
5	IEN 13B – IEN 15C	Enseignant en écoles intégrant une section internationale
6	ASH	Professeurs ressources (ASH)
7	ASH	Directeur d'école en hôpital
8	ASH	Enseignant en hôpital
9	ASH	Enseignant en CAPP (centre d'adaptation psychopédagogique)
10	ASH	Directeur de CAPP
11	ASH	Enseignant au CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce)
12	ASH	Enseignant au PEJS Turenne (pôle d'enseignement pour les jeunes sourds) en maternelle et en élémentaire
13	ASH	Enseignant en unité d'autisme (élémentaire et maternelle)
14	ASH	Coordinateurs ULIS TSA (trouble du spectre autistique)
15	ASH	Chargé(e) de mission
16	ASH	Enseignant en milieu pénitentiaire
17	Déléguée académique au numérique adjointe 1D	Enseignant « ambassadeurs du numérique »
18	ADASEN et Déléguée académique au numérique adjointe 1D	Conseiller(ère) pédagogique du numérique
19	ADASEN	Conseiller(ère) pédagogique de circonscription
20	ADASEN	Conseiller(ère) pédagogique à mission départementale
21	ADASEN	Chargé(e) de mission